

Campagne du 6 janvier au 10 avril 2020

Les plannings mensuels précisent les plages horaires d'accueil des stagiaires par section en début de campagne (qui seront occupées au fur et à mesure), la date du mini-stage, choisie en fonction des disponibilités, sera proposée sur la convention.

Formation(s) présentée(s) :

- BAC PRO Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement
- BAC PRO Technicien Géomètre Topographe
- BAC PRO Travaux Publics
- CAP Constructeur de Routes (TP)
- CAP Constructeur de Réseaux de Canalisations de Travaux Publics
- CAP Constructeur d'Ouvrages en Béton Armé (TP)
- CAP Conducteur d'Engins: travaux publics et carrières
- CAP Maintenance des Matériels - Option B : Matériels de construction et de manutention
- CAP Conducteur Routier Marchandises
- CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif

Une demi-journée est nécessaire pour découvrir une formation. Il est donc possible de faire le choix de deux ateliers par stagiaire et par journée en suivant les conditions suivantes :

- 1 stagiaire par atelier (2, s'il y a 2 professeurs),
- Pour la section « CAP Conducteur d'engins Travaux Publics et carrières », 15 élèves pourront être accueillis sur la même demi-journée.

Inscription

La demande de mini-stage doit être transmise par le collège, au plus tard 15 jours avant le début du stage souhaité, et uniquement à l'adresse : adj-cdt.0762836v@ac-rouen.fr

Vous voudrez bien préciser le nom d'élève, sa classe, la formation choisie, les périodes d'impossibilité. N'oubliez pas d'indiquer également le nom de l'établissement et de la personne chargée du suivi.

Merci d'indiquer toute situation particulière :

- Élève en situation de handicap ou relevant d'un avis médical,
- Demande du dispositif ULIS,
- Demande de passerelle.

Une convention vous sera adressée par courriel. Si la date ne convient pas, une autre vous sera proposée. Ce document devra être signé par le chef d'établissement d'origine et le responsable légal de l'élève, puis dupliqué. Un exemplaire sera conservé par l'établissement, un par la famille, un par l'élève et une copie numérique devra être retournée au lycée par mail, impérativement avant la date du mini-stage.

À son arrivée au lycée, l'élève doit se présenter à l'accueil avec son exemplaire de la convention signée de la famille et d'un responsable de son établissement.

Informations pratiques

- ☞ Horaires de l'établissement : 8h - 17h.
- ☞ Le déjeuner est prévu pour toute journée complète (voir modalité sur le spécimen de convention).
- ☞ Pour les élèves qui effectuent un mini-stage au sein des sections liées aux Travaux Publics, des chaussures de sécurité seraient souhaitables, des bottes en caoutchouc s'il y a eu des précipitations. Prévoir également des vêtements de travail adaptés (bleu de travail, vieux pantalon, veste chaude...).